

Compte rendu de la séance du 25 septembre 2020

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Ghislain GALLAND

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Monsieur Ghislain GALLAND, Madame Carole JACQUOT, Monsieur Christophe GUERY, Monsieur Christophe NOIROT, Monsieur Gaël THIRION, Madame Corinne VALENTIN

Excusés :
Madame Jennifer DOERLER, Madame Marie BARBARISI

Absents :
Madame Audrey MOUGENOT

Représentés :

Ordre du jour:

1. Modalités d'attribution de l'affouage.
2. Proposition d'adhésion au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).
3. Renouvellement d'adhésion au PEFC (Certification forêt).
4. Informations diverses.
5. Questions diverses.

Délibérations du conseil:

Renouvellement d'adhésion PEFC (DE 2020 042)

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE :

- D'adhérer, en vertu du titre XI des statuts de la FNCOFOR, à la Politique de Qualité de la Gestion Durable définie par PEFC Lorraine, dont il a été pris connaissance auprès de

l'Association Départementale des Communes Forestières de Lorraine et accepter que cette adhésion soit rendue publique

- De signer et respecter le cahier des charges du propriétaire forestier lorrain en vigueur.
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Lorraine en cas d'écart de mes pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire.
- D'accepter, qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui me seraient demandées, je m'exposerais à être exclu du système de certification PEFC Lorraine.
- De m'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune.
- De signaler toute modification concernant la forêt de la commune.
- De s'engager à honorer une cotisation annuelle.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 25 septembre 2020

Modalité d'attribution de l'affouage (DE 2020 043)

La commune informe les affouagistes qui souhaitent se voir attribuer un lot de bois de chauffage à façonner par eux-même dans le cadre de l'affouage, qu'ils doivent s'inscrire en mairie pour le 30 octobre au plus tard.

Parallèlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, précise les conditions pour être attributaire d'un lot d'affouage, l'affouagiste doit :

- habiter Lachapelle depuis au moins six mois,
- s'engager à façonner lui-même son lot de bois,
- disposer d'une installation de chauffage au bois,
- s'engager à utiliser le bois attribué pour se chauffer en s'interdisant toute revente de ce bois.

Le conseil municipal décide également du prix au stère réceptionné qui servira de base au calcul de la taxe d'affouage, soit 11,40 € le stère répartis comme suit : 3.40 € pour la gestion de l'ONF et 8.00 € à la commune.

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 25 septembre 2020

Proposition d'adhésion au CAUE (DE 2020 044)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

DECIDE :

D'adhérer au CAUE de Meurthe-et-Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local.

Prend acte du tarif de 1ère adhésion au CAUE de Meurthe-et-Moselle pour la commune de Lachapelle :

Commune entre 201 et 600 habitants : 200,00 € + 100,00 €, soit 300, 00 €

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 25 septembre 2020